

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-247

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

**Aérodrome Niort-Marais poitevin - Protocole d'accord pour la
fourniture de données et renseignements aéronautiques -
Approbation de la convention**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction Patrimoine et Moyens

**Aérodrome Niort-Marais poitevin - Protocole
d'accord pour la fourniture de données et
renseignements aéronautiques - Approbation de la
convention**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un arrêté pris par le ministère des transports en date du 3 juin 2008 prévoit l'obligation d'établir un protocole entre le prestataire de service d'information aéronautique et le fournisseur des données aéronautiques (la Ville de Niort), dans le cadre des procédures applicables aux aérodromes et aéroports.

Pour ce faire, lors du Conseil municipal du 8 juin 2009, il a été approuvé un protocole, entre la Ville de Niort et le Service de la Navigation Aérienne (SNA) Sud-Ouest représentant de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA).

Aujourd'hui, la DSNA souhaite harmoniser les différents protocoles qu'elle a passés avec les aérodromes et principalement pour ceux équipés d'une procédure IFR (approche aux instruments).

L'aérodrome Niort Marais-Poitevin, est équipé d'une procédure IFR et doit ainsi approuver le nouveau protocole.

Ce nouveau protocole, qui entrera en vigueur le 1er août 2016 définit :

- les prestations à fournir ;
- les critères d'appréciation du niveau de ces prestations ;
- les obligations réciproques ;
- les dispositions mises en place pour fournir ces prestations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole pour la fourniture de données et renseignements aéronautiques entre la Ville de Niort et le Service de la Navigation Aérienne (SNA) Sud-Ouest ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 1/40



DSNA

Service
de la Navigation aérienne
Sud-Ouest

Ville De Niort



Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques entre La DSNA et La Ville De Niort

Le présent protocole d'accord est signé entre :

L'Etat français,

Direction des services de la navigation aérienne / Service de la navigation aérienne Sud-Ouest, représenté par M. Jean-Marc FERNANDEZ de GRADO, Chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest.

Direction des services de la navigation aérienne / Service de l'information aéronautique, représenté par M. Pascal SENARD, chef du service de l'information aéronautique.

et


La Ville De Niort représentée par Monsieur le maire de la ville de Niort

ci-après désignée « l'Exploitant d'aérodrome ».

Ensemble ils sont désignés « les parties ».

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 2/40

Approbation du protocole

	TITRE	NOM ET SIGNATURE	DATE
Pour la DSNA	Le chef du SNA/SO	Jean-Marc FERNANDEZ de GRADO 	19/5/16
	Le chef du SIA	Pascal SENARD 	31/5/16
Pour l'exploitant de l'aérodrome	Monsieur le Maire de la ville de Niort	 Le Maire de Niort  Jérôme BALOGE	- 1 JUIL. 2016

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 3/40

Relevé des modifications

ÉDITION	DATE	MOTIF DES CHANGEMENTS	SECTIONS / PAGES MODIFIÉES
V1.0	01/08/2016	Nouveau protocole au format IR ADQ	Toutes

Diffusion

MODE DE DIFFUSION/FORMAT	DESTINATAIRES
Diffusion papier	<ul style="list-style-type: none"> • SNA-SO • SIA • Ville de Niort
Diffusion électronique	<ul style="list-style-type: none"> • DSAC-SO

Gestionnaire du document : SNA-SO/SE/ETU

Date d'applicabilité du protocole : 01/08/2016

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		<i>01/08/2016</i>
Niort Marais Poitevin		Page 4/40

Table des matières

1.	Introduction	5
1.1	Objet du protocole	5
1.2	Parties prenantes	5
1.3	Référentiel et documents d'application	5
1.4	Période d'application	5
1.5	Terminologie et conventions utilisées	5
2.	Données à fournir	6
3.	Rôles respectifs et obligations	6
3.1	Rôle et obligations de l'exploitant d'aérodrome	6
3.1.1	Rôle de l'exploitant d'aérodrome	6
3.1.2	Méthodes garantissant la conformité des données	6
3.1.3	Traitement des erreurs et dysfonctionnements	6
3.1.5	Enregistrement des modifications de données et métadonnées	7
3.2	Rôle et obligations de la DSNA	8
3.2.1	Rôle de la DSNA	8
3.2.2	Traitement des erreurs et dysfonctionnements	8
3.2.3	Enregistrement des modifications de données et métadonnées	8
3.2.4	Information de l'exploitant	8
4.	Modalités pratiques	8
4.1	Planification des publications	8
4.2	Correspondants désignés	9
4.3	Demande de mise à jour de l'AIP	9
4.3.1	Formats des demandes	9
4.3.2	Calendrier	9
4.4	Modifications immédiates et/ou temporaires	10
4.5	Données de levés géographiques relatives à l'aérodrome (WGS84)	10
4.5.1	Mise à jour de la base nationale WGS84 de référence	10
4.5.2	Mise à jour de l'AIP	10
4.6	Données d'obstacles d'aérodrome	10
4.6.1	Dans l'emprise de l'aérodrome	10
4.6.2	A l'extérieur de l'emprise de l'aérodrome	11
4.7	Données numériques de terrains et obstacles (eTOD)	11
5.	Suivi et amélioration continue	11
5.1	Mesure du niveau des prestations	11
5.2	Dysfonctionnements	11
5.3	Revue et bilan	11
	Annexe 1 – Référentiel et documents d'application	12
	Annexe 2 – Terminologie et conventions utilisées	13
	Annexe 3 - Données AIP à fournir	15
	Annexe 4 – Exigences de qualité des données	34
	Annexe 5 – Correspondants désignés	36
	Annexe 6– Formulaire de demande de publication	38
	Annexe 7 – Fiche de dysfonctionnement (modèle)	40

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 5/40

1. Introduction

1.1 Objet du protocole

Le présent protocole formalise l'accord passé entre la ville de Niort, exploitant de l'aérodrome de Niort Marais Poitevin (qui est également Prestataire des Services de la Navigation Aérienne AFIS) et la DSNA, pour la fourniture des données aéronautiques nécessaires à la publication de l'information aéronautique française de référence par le SIA (Service de l'Information Aéronautique).

Le présent protocole a pour objet de garantir le respect des exigences de qualité relatives à la création et à la fourniture, dans les délais requis, des données aéronautiques relatives à cet aérodrome de Niort Marais Poitevin.

Il est convenu que le terme « exploitant » inscrit dans le présent protocole concerne aussi bien l'exploitant de l'aérodrome de Niort Marais poitevin que le Prestataire des Services de la Navigation Aérienne de ce même aérodrome (la Ville de Niort dans les deux cas).

1.2 Parties prenantes

Ce tableau donne la désignation exacte et l'adresse des parties prenantes, ainsi que le nom des représentants qui ont vérifié et approuvé ce protocole :

Partie prenante	Adresse	Représentant
SNA-SO	BP 70037 33702 MERIGNAC CEDEX	Jean-Marc FERNANDEZ DE GRADO
Commune de Niort	Hôtel de Ville CS58755 79027 Niort Cédex	Maire de Niort

1.3 Référentiel et documents d'application

Voir la liste des textes applicables en annexe 1.

1.4 Période d'application

Le protocole prend effet à compter du 1^{er} Aout 2016.

Le présent protocole peut faire l'objet de modifications sur demande de chaque partie. Un avenant sera alors établi après accord des deux parties.

En dehors de ce cas de figure, ce protocole est réputé reconduit tacitement chaque année

1.5 Terminologie et conventions utilisées

Voir annexe 2.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 6/40

2. Données à fournir

Ce protocole concerne la fourniture par l'exploitant d'aérodrome :

- des données aéronautiques relatives à l'aérodrome de Niort Marais Poitevin publiées de manière permanente à l'AIP France (tableaux, textes et cartes), et de manière temporaire par NOTAM ou SUPAIP, parmi les données listées dans l'annexe 3.
- des données de levés géographiques relatives à l'emprise de l'aérodrome (voir §4.5).
- des données relatives aux obstacles situés dans l'emprise de l'aérodrome (voir §4.6.1) et à l'extérieur de l'emprise de l'aérodrome, le cas échéant (voir §4.6.2).

3. Rôles respectifs et obligations

3.1 Rôle et obligations de l'exploitant d'aérodrome

3.1.1 Rôle de l'exploitant d'aérodrome

Conformément à l'arrêté du 23 mars 2015 portant organisation de l'information aéronautique, l'exploitant d'aérodrome est chargé de :

- créer ou faire créer, puis recueillir, les données et renseignements aéronautiques correspondant au domaine décrit en §2, ainsi que toute modification temporaire ou permanente relative à ces données, conformément aux exigences de qualité définies par les textes réglementaires listés en annexe 1-1 et rappelées en annexes 3 et 4).
- vérifier, valider et les transmettre au correspondant désigné de la DSNA selon les modalités définies au §4.

L'exploitant d'aérodrome est responsable de la qualité des données qu'il fournit au correspondant désigné de la DSNA.

3.1.2 Méthodes garantissant la conformité des données

L'exploitant d'aérodrome utilise les documents d'application listés en annexe 1-2. Dans le cas où la création d'une donnée est confiée à un tiers par l'exploitant d'aérodrome, l'exploitant d'aérodrome s'assure que celui-ci respecte les spécifications contenues dans ces documents.

L'exploitant d'aérodrome définit les procédures d'exploitation appropriées et cohérentes avec les documents d'application listés en annexe 1-2 de manière à assurer la fourniture des données aéronautiques de l'annexe 3 conformément aux exigences de qualité de l'annexe 4 au correspondant désigné de la DSNA.

3.1.3 Traitement des erreurs et dysfonctionnements

L'exploitant d'aérodrome met en place une procédure de suivi de la fourniture des données relevant de sa compétence de manière à pouvoir détecter les erreurs de publication, leur origine et apporter les mesures curatives et correctives nécessaires.

Par ailleurs, l'exploitant d'aérodrome encourage le retour d'information sur les erreurs, en provenance des utilisateurs de données fréquentant l'aérodrome de Niort Marais Poitevin.

Le MANEX du PSNA AFIS précise les modalités de suivi de la fourniture des données.

En cas de découverte d'une erreur ou d'une incohérence dans les données transmises ou publiées, l'exploitant d'aérodrome :

- notifie dans les plus brefs délais cette erreur ou incohérence au SNA-SO afin de confirmer avec lui cette erreur et d'identifier les actions curatives éventuelles.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 7/40

- engage les actions curatives éventuelles.

Il fournit à la DSNA, sur sa demande, les éléments de réponse aux demandes de clarification des usagers sur les données publiées.

Il transmet au SNA-SO les fiches de dysfonctionnements éventuels (selon le modèle en annexe 7) relatives au non-respect des modalités définies dans ce protocole et notamment pour toute publication non conforme à sa demande initiale.

Conformément au §5.2, exploitant d'aérodrome et DSNA réalisent une analyse commune des erreurs, incohérences ou dysfonctionnements survenus.

3.1.4 Notification des modifications de données

Lorsque les éléments du ressort de l'exploitant d'aérodrome et publiés dans l'AIP ne sont plus conformes à la réalité du terrain, ou dès connaissance d'une opération ou d'un événement, prévisible ou imprévu, susceptible de modifier de façon, temporaire ou permanente ces éléments, l'exploitant d'aérodrome transmet les renseignements adéquats au correspondant désigné de la DSNA en précisant le contenu de l'opération, l'impact prévisible sur l'exploitation aéroportuaire (pour ce qui relève de la compétence de l'exploitant d'aérodrome) et la date de mise en service de la nouvelle configuration, selon les modalités prévues au § 4.

En cas d'activité modifiant temporairement ou de manière permanente l'exploitation ou la disponibilité d'une infrastructure, d'un équipement ou d'un service, l'information d'indisponibilité sera, si elle est pertinente, diffusée aux usagers de la plate-forme. Dans le cas d'une donnée non conforme à l'information publiée, la période estimée de cette non-conformité ainsi que le type de non-conformité (temps réel / temporaire / permanente) doivent être précisés.

Même si aucune modification n'est intervenue, l'exploitant d'aérodrome vérifie au moins une fois par an l'exactitude des publications relatives à l'aérodrome.

3.1.5 Enregistrement des modifications de données et métadonnées

L'exploitant d'aérodrome enregistre pendant toute la période de validité de la donnée, et jusqu'à cinq ans après la fin de cette période, a minima les éléments suivants :

- les modifications apportées à la donnée,
- les personnes ou les organismes qui ont interagi avec la donnée, et les dates des interactions,
- la date et l'heure de début de validité effectif de la donnée.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 8/40

3.2 Rôle et obligations de la DSNA

3.2.1 Rôle de la DSNA

Le SNA-SO est chargé :

- de vérifier la demande de publication de l'exploitant d'aérodrome, notamment en matière de formats et de délai.
- puis de la transmettre au SIA pour mise à jour des publications aéronautiques (AIP, NOTAM ou SUP AIP) sans altérer la qualité des données, dans le respect du calendrier de publication.

3.2.2 Traitement des erreurs et dysfonctionnements

En cas de découverte d'une erreur ou d'une incohérence :

- dans les éléments publiés à l'AIP, le SNA-SO en informe l'exploitant d'aérodrome et analyse avec ce dernier les éventuelles mesures en réduction de risque voire modifications des publications relatives à la plate-forme à apporter, ainsi que leurs échéances de mise en vigueur.
- dans une demande de modification de l'exploitant d'aérodrome : le SNA-SO en fait part à ce dernier dès qu'il en a connaissance.

En cas de données à publier non conformes aux exigences de qualité spécifiées en annexes 3 et 4, la DSNA juge alors de la publication (avec annotation) ou non des données transmises. Le SNA-SO en informe l'exploitant d'aérodrome dans des délais optimaux permettant de corriger au plus tôt ces données.

Le SNA-SO transmet à l'exploitant d'aérodrome les fiches de dysfonctionnements éventuels (selon le modèle en annexe 7) relatives au non-respect des modalités définies dans ce protocole en vue de l'analyse conjointe prévue au §5.2.

3.2.3 Enregistrement des modifications de données et métadonnées

Le SNA-SO enregistre pendant toute la période de validité de la donnée, et jusqu'à cinq ans après la fin de cette période, a minima les éléments suivants :

- les demandes de modifications des données, ainsi que les dates des demandes ;
- les personnes et les organismes ayant émis la demande de modification ;
- la date et l'heure de début de validité effectif de la donnée.

3.2.4 Information de l'exploitant

Au vu des données transmises par l'exploitant d'aérodrome et des conséquences opérationnelles prévisibles, le SNA-SO informe l'exploitant d'aérodrome du délai nécessaire pour procéder aux publications en fonction du mode de publication retenu.

Il met l'exploitant d'aérodrome en copie de toute demande de publication relative à la plate-forme de Niort Marais Poitevin, adressée au SIA. Il l'informe de la planification de la publication par le SIA.

4. Modalités pratiques

4.1 Planification des publications

Afin d'optimiser la prise en compte des demandes de publication, l'exploitant communiquera au SNA-SO, dès que nécessaire, la planification des modifications majeures concernant la plate-forme.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 9/40

Dans le cas de travaux sur la plate-forme prévisibles et programmés, le SNA-SO et l'exploitant d'aérodrome se concerteront le plus en amont possible afin de déterminer l'impact sur la documentation, le type de support de publication adapté et les délais à respecter pour les dates de publication fixées.

4.2 Correspondants désignés

Des correspondants spécifiques en matière d'information aéronautique sont désignés chez l'exploitant et la DSNA. Cette désignation doit permettre d'assurer la continuité de l'activité de fourniture des données. Voir coordonnées des correspondants en [annexe 5](#).

L'exploitant d'aérodrome définit un programme de formation pour ses correspondants désignés. Le SIA met à disposition de l'exploitant d'aérodrome un support de formation (référéncé en annexe 1) sur les modalités d'échanges de données et informations entre la DSNA et l'exploitant d'aérodrome.

4.3 Demande de mise à jour de l'AIP

Les modifications permanentes des informations publiées relatives à l'aérodrome font l'objet de demandes de mise à jour de l'AIP.

4.3.1 Formats des demandes

La demande transmise par l'exploitant d'aérodrome est référencée et transmise par courriel au correspondant désigné pour la DSNA à l'aide du formulaire figurant en [annexe 6](#).

L'exploitant d'aérodrome joint à sa demande, sous forme électronique, les cartes et plans éventuels associés aux données à mettre à jour. Le cas échéant, la demande sera complétée par les décisions DSAC relatives aux mesures conservatoires ou restrictions d'utilisation éventuelles.

Il s'appuie sur le « Guide de demande de mise à jour de l'AIP » référencé en [annexe 1-2](#) qui contient les consignes et recommandations relatives à la fourniture des données à publier, et notamment les formats de transmission des données.

4.3.2 Calendrier

Pour les modifications de l'information aéronautique permanente, l'exploitant d'aérodrome doit respecter les dates limites de transmission des données qui prennent en compte le calendrier AIRAC et le temps de traitement des données par la DSNA (SNA et SIA).

Le calendrier AIRAC, consultable sur le site SIA/Liens utiles/Espace réservé, donne la date limite de transmission au SIA pour une date de mise en vigueur souhaitée. La transmission par l'exploitant au correspondant désigné de la DSNA doit intervenir au plus tard 14 jours avant la date limite de transmission au SIA, soit **98 jours** avant la date de mise en vigueur souhaitée.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 10/40

4.4 Modifications immédiates et/ou temporaires

Les informations **non prévisibles** qui nécessitent une diffusion immédiate seront transmises au correspondant désigné de la DSNA (voir annexe 5) pour diffusion de la manière la plus appropriée.

Pour une modification **prévisible** de l'information temporaire, l'exploitant d'aérodrome transmet sa demande, sous forme électronique, au correspondant désigné de la DSNA à l'aide du formulaire figurant en annexe 6.

Les données à fournir dans une demande de publication sont identifiées dans le « Guide de demande de NOTAM » ou dans le « Guide de demande de SUP AIP » (cas des travaux sur l'aérodrome nécessitant la publication de cartes et/ou de textes longs) référencés en annexe 1-2.

4.5 Données de levés géographiques relatives à l'aérodrome (WGS84)

L'exploitant d'aérodrome fait procéder aux levés géographiques (données notées « mesure géomètre » dans les annexes 3 et 4) qui sont de sa responsabilité et nécessaires aux publications à l'AIP, en utilisant le document de spécifications techniques référencé en annexe 1-2. Ce document décrit les spécifications techniques relatives à ces levés et spécifie les formats des livrables.

***Note :** dans le cas de modification d'infrastructure concernant un moyen de radionavigation ou la piste associée nécessitant le passage du Contrôle en vol de la DSNA/DTI, et pour les besoins DSNA/DTI de vérification régulière des aides à l'atterrissage ou de validation de nouvelles procédures d'atterrissage, le SIA fait procéder à des levés géographiques sur les aérodromes. Une coordination préalable entre l'exploitant d'aérodrome et le SIA (contact indiqué en annexe 5) est nécessaire afin d'éviter à l'exploitant des mesures inutiles relatives aux pistes.*

4.5.1 Mise à jour de la base nationale WGS84 de référence

L'exploitant d'aérodrome vérifie et valide les levés effectués (conformité à sa demande et aux spécifications techniques) et transmet les données au SNA-SO (voir annexe 5), selon les modalités prévues dans le document d'exigences précité, pour mise à jour de la base de données nationale NOPIA/WGS84 du SIA.

4.5.2 Mise à jour de l'AIP

Pour les données issues de ces levés géographiques qui doivent faire l'objet d'une publication dans l'AIP, l'exploitant d'aérodrome effectue ensuite une demande de mise à jour selon les modalités définies au §4.3.

4.6 Données d'obstacles d'aérodrome

Les obstacles traités dans ce paragraphe et devant être portés à la connaissance des usagers de l'espace aérien par la voie de l'information aéronautique sont ceux:

- faisant saillie au-dessus des surfaces de dégagements aéronautiques définies dans l'arrêté TAC (aérodromes n'ayant pas de certificat européen) ou les surfaces de limitation d'obstacle (aérodromes soumis à l'IR ADR),
- faisant saillie au-dessus des surfaces définies pour l'établissement de la carte OACI type A,
- situés dans la bande de piste.

4.6.1 Dans l'emprise de l'aérodrome

Les relevés d'obstacles dans l'emprise de l'aérodrome sont réalisés par l'exploitant d'aérodrome en vue d'une publication à l'AIP. Ces relevés sont effectués conformément au document de spécifications techniques référencé en annexe 1-2 qui intègre les exigences de qualité relatives à ces données.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		<i>01/08/2016</i>
Niort Marais Poitevin		Page 11/40

L'exploitant d'aérodrome effectue le suivi de ces données et informe le SNA-SO (voir [annexe 5](#)) en cas de modification, de suppression ou d'apparition d'un obstacle.

4.6.2 A l'extérieur de l'emprise de l'aérodrome

L'exploitant d'aérodrome fournit les données relatives aux obstacles situés à l'extérieur de l'emprise de l'aérodrome dont il dispose au SIA en vue d'une publication à l'AIP. Lorsque l'exploitant fait effectuer des relevés d'obstacles à l'extérieur de l'emprise, il s'assure que ces relevés sont effectués conformément au document de spécifications techniques référencé en [annexe 1-2](#) qui intègre les exigences de qualité relatives à ces données.

4.7 Données numériques de terrains et obstacles (eTOD)

Sans Objet

5. Suivi et amélioration continue

5.1 Mesure du niveau des prestations

Les prestations définies précédemment seront évaluées conjointement, entre l'exploitant et le SNA-SO (voir [annexe 5](#)), de manière quantitative et/ou qualitative, selon les critères suivants :

- qualité des données transmises par l'exploitant d'aérodrome (résolution, précision, format et complétude),
- respect des dates de transmission des données par l'exploitant d'aérodrome,
- préavis de communication des nouveaux projets par l'exploitant d'aérodrome,
- respect des modes de transmission des données par l'exploitant d'aérodrome,
- respect par la DSNA des dates de publication demandées par l'exploitant d'aérodrome,
- conformité des publications par rapport à la demande de l'exploitant d'aérodrome.

5.2 Dysfonctionnements

Les dysfonctionnements rencontrés dans l'exécution du présent protocole sont enregistrés par l'exploitant d'aérodrome et par le SNA-SO. Dans un souci d'amélioration continue, ils font l'objet d'analyse de la part des parties prenantes par échanges de mail ou lors d'une réunion spécifique.

5.3 Revue et bilan

Un bilan annuel de fonctionnement est effectué conjointement sur la base notamment du niveau de prestation mesuré, des dysfonctionnements analysés et des changements intervenus : vérification de la liste des correspondants et de l'état de traitement des dysfonctionnements éventuels.

Il permet d'identifier les actions d'amélioration éventuelles et peut conduire à la réactualisation du protocole.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 12/40

Annexe 1 – Référentiel et documents d'application

Annexe 1-1 – Référentiel réglementaire

Référentiel AIS
Annexes OACI 4 et 15
Règlement (UE) N° 73/2010 de la commission du 26 janvier 2010 définissant les exigences relatives à la qualité des données et des informations aéronautiques pour le ciel unique européen
Règlement (UE) N° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes et décision 2014/012/R du 27 février 2014 Acceptable means of compliance (AMC) and Guidance Material (GM) to AR, OR and OPS
Arrêté du 23/03/2015 relatif aux services d'information aéronautique
Arrêté du 23/03/2015 portant organisation de l'information aéronautique
Arrêté du 23 juin 2008 relatif aux cartes aéronautiques
Instruction 10-008 DTA du 19 janvier 2010

Annexe 1-2 – Documents d'application mis à disposition par la DSNA

Documents associés	Mise à disposition
Guide de la demande de mise à jour de l'AIP	sur le site SIA : www.sia.aviation-civile.gouv.fr Rubrique : Liens utiles/Espace réservé Mot de passe : SIAFRANCE
Guide de la demande de SUPAIP	
Guide de la demande de NOTAM	
Spécifications techniques pour les relevés géographiques sur les aérodromes (WGS84)	
Spécifications techniques pour les relevés des obstacles (à venir)	
Calendrier AIRAC et dates limites SIA pour les mises à jour AIP	
Calendrier AIRAC et dates limites SIA pour les SUPAIP	
Consignes cartographiques DSNA/DO (avec instruction 10-008 DTA)	
Support de formation pour les fournisseurs de données	

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 13/40

Annexe 2 – Terminologie et conventions utilisées

Acronymes

AIP	Aeronautical Information Publication.
AIRAC	(cf Annexe 15/OACI) : Acronyme (régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques) désignant un système qui a pour but la notification à l'avance, sur la base de dates communes de mise en vigueur, de circonstances impliquant des changements importants dans les pratiques d'exploitation.
BMJ	Bulletin de Mise à Jour = Amendement AIP
DSNA	Direction des Services de la Navigation aérienne, chargée de fournir les services de la circulation aérienne, de communication, de navigation et de surveillance afférents, ainsi que les services d'information aéronautique, aux aéronefs évoluant en circulation aérienne générale dans l'espace aérien dont la gestion a été confiée à la France par l'organisation de l'aviation civile internationale et sur les aérodromes désignés par le ministre chargé de l'aviation civile
eTOD	Electronic Terrain and obstacles Data (Données numériques de terrain et d'obstacles)
NOTAM	Notice To AirMen. Avis diffusé par télécommunication, donnant sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautique ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes.
SIA	Service de l'Information Aéronautique. Service national désigné pour publier l'information aéronautique française de référence.
SNA	Service de la Navigation Aérienne, représentant de la DSNA vis-à-vis des fournisseurs de données aéronautiques dans sa zone de compétence.
SUP AIP	Supplément à l'AIP. Mode de diffusion utilisé pour diffuser les modifications temporaires de l'AIP ne pouvant être diffusées par NOTAM (textes longs, éléments graphiques).
WGS 84	World Geodetic System 1984 - Le Système géodésique mondial 1984 sera utilisé comme système de référence horizontal (géodésique) pour la navigation aérienne internationale. Par conséquent, les coordonnées géographiques aéronautiques (latitude et longitude) publiées seront exprimées selon le référentiel géodésique WGS-84

Autres termes et conventions

Données aéronautiques : la représentation de faits, concepts ou instructions aéronautiques d'une façon normalisée adéquate à leur communication, leur interprétation ou leur traitement.

Données critiques : données dont l'utilisation, si elles sont altérées, entraîne une forte probabilité que la poursuite du vol et l'atterrissage d'un aéronef comportent un risque sérieux de catastrophe.

Données essentielles : données dont l'utilisation, si elles sont altérées, entraîne une faible probabilité que la poursuite du vol et l'atterrissage d'un aéronef comportent un risque sérieux de catastrophe ;

Données ordinaires : données dont l'utilisation, si elles sont altérées, entraîne une très faible probabilité que la poursuite du vol et l'atterrissage d'un aéronef comportent un risque sérieux de catastrophe ;

Exactitude d'une donnée (IR ADQ) : degré de concordance entre la valeur estimée ou mesurée et la vraie valeur

Fournisseur de données aéronautiques (cf arrêté d'organisation AIS) : entité qui transmet des données aéronautiques au fournisseur de services d'information aéronautique.

Informations aéronautiques (cf Annexe 15/OACI) : Informations résultant de l'assemblage, de l'analyse et du formatage des données aéronautiques.

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 14/40

Intégrité d'une donnée (IR ADQ) : degré d'assurance qu'une donnée aéronautique et sa valeur n'ont pas été perdues ou altérées depuis la création de la donnée ou sa modification autorisée.

Les données sont classées en « Ordinaires », « Essentielles » ou « Critiques » en fonction de leur criticité pour la navigation aérienne.

Précision d'une donnée : degré de conformité entre une valeur mesurée ou estimée et la valeur réelle (= différence entre la valeur mesurée ou calculée et la vraie valeur "sur le terrain". Une précision à 0.1m signifie que les instruments de mesures (ou de calcul) ne garantissent pas une meilleure précision.).

Qualité des données aéronautiques : les données à publier doivent respecter les exigences OACI (Annexe 15/OACI, appendice 7 : voir en annexe 4 de ce protocole) en matière de précision, d'intégrité et de résolution.

Résolution d'une donnée : nombre de décimales dans la représentation d'une donnée.

Il peut y avoir des résolutions de publication (ex. coordonnées seuils de piste publiée dans l'AIP au 1/100^{ème} de secondes) et des résolutions de stockage dans les bases de données (ex. coordonnées stockées en degré décimaux avec 10 chiffres après la virgule).

Une résolution de publication à 0.05m signifie qu'il faut publier la valeur avec 2 décimales sachant que la seconde décimale ne peut être qu'un 0 ou un 5.

Lien entre précision et résolution d'une donnée : pour l'OACI, « il est recommandé que la résolution des éléments liés aux données contenus dans la base de données soit proportionnelle aux exigences de précision des données ».

Validation (cf Annexe 15/OACI) : confirmation par des preuves tangibles que les exigences pour une application spécifique ou une application prévue ont été satisfaites.

Pour l'IR ADQ : « processus consistant à veiller à ce que les données répondent aux exigences de l'application spécifiée ou de l'utilisation prévue ».

Vérification (cf Annexe 15/OACI) : confirmation par des preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites.

Pour l'IR ADQ : « évaluation des résultats d'un traitement de données aéronautique, afin de s'assurer de la conformité et de la cohérence eu égard aux données d'entrée et aux normes, règles et conventions applicables aux données dans le cadre de ce traitement »

SNA/SO	Protocole v0.3
Ville De Niort	01/08/2016
Niort Marais Poitevin	Page 15/40

Protocole d'accord pour la fourniture de données
aéronautiques

Annexe 3 - Données AIP à fournir

Annexe 3-1 Eléments à fournir pour leur publication à l'AIP dans les tableaux AD2 ci-dessous

ATTENTION : Les données des lignes en grisé ne sont pas fournies par l'exploitant d'aérodrome.

Paragraphe AIP	Libellé du champ	Données et informations aéronautiques correspondantes (cf OACI/Annexe15 – Appendice 1 et Doc 8126)	Format / résolution de publication	Consignes SIA de remplissage (voir également le Guide AIP référencé en annexe 1)
AD2 LFBN.2	Données géographiques et administratives de l'aérodrome			
1	Position GEO ARP	point de référence de l'aérodrome (coordonnées géographiques, en degrés, minutes et secondes)	Coord géo arrondis à la seconde la plus proche	Mesure géomètre (ref exigences WGS84)
	Situation de l'ARP			<u>Exemple</u> : intersection axe de piste et voie de circulation n
2	Direction, distance de la ville	direction et distance du point de référence de l'aérodrome par rapport au centre de la ville ou de la localité desservie par l'aérodrome		Exemple : 3,6 NM de TOULOUSE
3	Altitude de référence	altitude, arrondie au mètre ou au pied le plus proche, et température de référence de l'aérodrome	Arrondi au ft le plus proche	Mesure géomètre (ref exigences WGS84)
	Température de référence		En ° C	
4	Ondulation du géoïde	ondulation du géoïde au point de mesure de l'altitude de l'aérodrome, arrondie au mètre ou au pied le plus proche	Arrondi au ft le plus proche	Mesure géomètre (ref exigences WGS84)
5	Déclinaison magnétique / Année (variation annuelle)	déclinaison magnétique arrondie au degré le plus proche, date du renseignement et variation annuelle	Arrondi au degré le plus proche	Déclinaison + année : rempli par le SIA (tous les 5 ans) Nb : donnée reprise en AD1.3 avec une résolution d'1/10 ^{ème} de degré Pas de variation annuelle publiée
6	Exploitant de l'AD / Adresse / Téléphone / FAX	nom de l'exploitant de l'aérodrome, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse		

SNA/SO	Protocole v1.0
Ville de Niort	01/08/2016
Niort Marais Poitevin	Page 16/40

**Protocole d'accord pour la fourniture de données
aéronautiques**

	TELEX / AFS	électronique, adresse SFA et, le cas échéant, adresse de site web			
	AFS	AFS = Service Fixe Aéronautique			Rempli par le SIA (donnée DSNA)
7	Type de trafic	types de trafic autorisés à utiliser l'aérodrome (IFR/VFR)			Mettre : IFR, VFR
8	Observations				
AD2 LFBN.3	Heures de fonctionnement	Description détaillée des heures de fonctionnement des services offerts à l'aérodrome		en heures UTC	Exemples : H24 ou DIM-VEN : 0430-2130 / SAM : 0500-2030 ou 0500-2200 (0600-2300) avec heures d'été entre parenthèses ou O/R + N° de téléphone si «On Request »
1	Gestionnaire de l'AD / AD administration	exploitant de l'aérodrome			
2	Douanes et police / Customs and immigration	douane et contrôle des personnes			
3	Services de santé / Health and sanitary	santé et services sanitaire			
4	BIA, BRIA / AIS briefing office	bureau de piste AIS			Rempli par le SIA (données SNA)
5	BDP / ARO	bureau de piste ATS			Rempli par le SIA (données SNA)
6	Bureau MET / MET briefing office	bureau de piste MET			Rempli par le SIA (données Météo France)
7	ATS	services de la circulation aérienne			Rempli par le SIA (données SNA)
8	Avitaillement / Fueling				
9	Assistance en escale / Handling				
10	Sûreté / Safety				
11	Dégivrage / De-icing				
12	Observations / Remarks				
AD2 LFBN. 4	Services et installations	Description détaillée des services et installations d'assistance en escale disponibles à l'aérodrome :			

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 17/40

1	d'assistance en escale Services de manutention de fret / Cargo handling facilities	Lorsque les moyens de manutention du fret sont limités, il convient d'indiquer le nb et les types des appareils, leur puissance et leur hauteur de levage (grues, élévateurs à fourche, transporteurs à courroie, etc.). Lorsque les moyens répondent aux besoins prévus, il suffit d'utiliser une mention simple du genre « Moyens modernes de manutention ; poids limite : ... (préciser) ».		
2	Types de carburants et lubrifiants / Fuel and oil types	Indices de carburant et de lubrifiant disponibles		
3	Services et capacités d'avitaillement / Fueling facilities and capacities	Les types de matériel et de services d'avitaillement disponibles, avec indication du débit possible, en litres par seconde. Dans le cas où il n'existe aucune restriction, préciser « Sans restriction ».		
4	Services de dégivrage / De-icing facilities			
5	Hangars pour aéronefs de passage / Hangar space for visiting aircraft	Hangars utilisables pour les aéronefs de passage : indiquer l'espace disponible dans les hangars soit en précisant le nb d'aéronefs de types déterminés qui peuvent y être abrités, soit en énumérant les hangars et les dimensions de chacun d'eux. Indiquer si les hangars sont chauffés ou non et donner toute autre précision digne d'intérêt.		
6	Réparations pour aéronefs de passage / Repair facilities for visiting aircraft	Services de réparation utilisables pour les aéronefs de passage : nature des réparations qui peuvent être effectuées, c'est-à-dire réparations importantes ou mineures, types d'aéronefs pouvant être réparés ; indiquer si des pièces de rechange sont disponibles et s'il y a des moyens de procéder à des changements de moteurs.		
7	Observations / Remarks			
AD2 LFBN. 5	Services aux passagers	Renseignements sur les services offerts aux passagers à l'aérodrome, fournis sous forme de brève description ou d'un renvoi à d'autres sources d'information telles qu'un site web :		

1	Hôtels	Hôtel(s) à l'aérodrome ou à proximité. Nature et ampleur des moyens d'hébergement de nuit à l'aéroport ou à proximité. Préciser le nombre de chambres disponibles si les possibilités d'hébergement sont restreintes		
2	Restaurants	Restaurant(s) à l'aérodrome ou à proximité : indiquer s'il existe un restaurant à l'aéroport ou à proximité et si le nombre de repas qu'il peut servir est limité ou illimité.		
3	Moyens de transport / Transportation facilities	Indiquer les moyens de transport disponibles tels qu'autobus, taxis, trains, hélicoptères ou tout autre service de transport des voyageurs entre l'aérodrome et la ville.		
4	Services médicaux / Medical facilities	Indiquer les installations et services médicaux prévus à l'aérodrome, notamment poste de secours, infirmerie ou salle de repos, et ambulances. Lorsque des services supplémentaires importants existent hors de l'aérodrome, il y a lieu de les indiquer également en précisant leur emplacement et la distance de l'aérodrome		
5	Services bancaires et postaux / Bank and Post Office	Services bancaires et postaux à l'aérodrome ou à proximité		
6	Office de tourisme / Tourist office	Services d'information touristique		
7	Observations / Remarks	Tout autre renseignement utile que ne mentionne pas cette sous-section.		
AD2 LFBN. 6	Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie	Description détaillée des services et de l'équipement de sauvetage et de lutte contre l'incendie à l'aérodrome :		
1	Niveau SSLIA de l'AD AD level for fire fighting	Catégorie d'aérodrome en ce qui concerne la lutte contre l'incendie. Indiquer le niveau de protection assuré à l'aérodrome, en fonction de la catégorie d'aérodrome (Annexe 14, Volume I, Chapitre 9, § 9.2).		
2	Equipement de sauvetage /	Indiquer l'équipement de sauvetage disponible à		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 19/40

	Rescue equipment	bord des véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie en précisant s'il correspond à la catégorie d'aérodrome mentionnée à l'alinéa 1).		
3	Moyens d'enlèvement des aéronefs accidentés / Capability for removal of disabled aircraft	Capacité d'enlever des aéronefs accidentellement immobilisés : il y a lieu d'indiquer les moyens disponibles pour enlever les aéronefs accidentellement immobilisés sur l'aire de mouvement ou au voisinage de celle-ci. Il est possible de les indiquer sous la forme du type d'aéronef le plus gros pour l'enlèvement duquel l'aérodrome est équipé (voir Annexe 14, Volume I, Chapitre 2, § 2.9 et Chapitre 9, § 9.3)		
4	Observations / Remarks	Tout autre renseignement utile que ne mentionne pas cette sous-section.		
AD2 LFBN. 7	Disponibilité saisonnière, déneigement	Description détaillée de l'équipement et des priorités opérationnelles établies pour le dégagement des aires de mouvement de l'aérodrome :		
1	Type d'équipements / Type of clearing equipment	Indiquer si l'aérodrome est utilisable pendant toute l'année ; s'il ne l'est pas, indiquer les périodes (mois) pendant lesquelles il n'est pas utilisable ou doit être utilisé avec précaution, en indiquant la raison pour laquelle il ne peut être utilisé ou les précautions à prendre. Les renseignements sur les services de déneigement devraient comprendre les précisions ci-après : a) si aucun équipement de déneigement n'est nécessaire, utiliser la mention « Non applicable » ; b) lorsque des chutes de neige se produisent mais qu'il n'existe aucun équipement de déneigement, utiliser la mention « Aucun équipement » ; c) lorsque l'aérodrome est équipé pour le déneigement, indiquer le type d'équipement utilisé.		
2	Priorités de dégagement / Clearance priority	S'il faut déneiger des aires de mouvement, indiquer les priorités de déneigement relatives des RWY, TWY et aires de trafic.		
3	Observations / Remarks			
AD2 LFBN. 8	Aires de trafic, TWY et situation/position des	Détails relatifs aux caractéristiques physiques des aires de trafic et des voies de circulation et à la		

SNA/SO	Protocole v1.0	
Ville de Niort	01/08/2016	
Niort Marais Poitevin	Page 20/40	
Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		

	points de vérification	<i>situation/position des points de vérification désignés</i>		
1	<p>Revêtement de l'aire de trafic / Apron surface</p> <p>Résistance de l'aire de trafic / Apron strength</p>	<p>Désignation, surface et résistance des aires de trafic</p> <p>Indiquer le type de revêtement et la force portante de l'aire de trafic au moyen du numéro de classification des chaussées de la méthode ACN-PCN (voir Annexe 14, Volume I, Chapitre 2, § 2.5).</p>		
2	<p>Largeur TWY / TWY width</p> <p>Revêtement des TWY / TWY surface</p> <p>Résistance des TWY / TWY strength</p>	<p>Désignation, largeur, surface et résistance des voies de circulation.</p> <p>En plus de la largeur (en mètres) et du type de revêtement des voies de circulation, indiquer sa force portante par la méthode ACN-PCN</p>	<p>largeur en mètre (possible au 1/10 si besoin)</p> <p>Mesuré (mesure « simple »)</p> <p>Pour chaque TWY.</p> <p>La largeur du TWY est à indiquer sans les largeurs d'accotements.</p> <p><u>Exemple</u> :</p> <p>« WS : 18 m ; L1 et L2 : sans accotement »</p> <p><u>Exemple</u> : « Toutes voies : Enrobé »</p>	<p>Pour chaque TWY</p> <p><u>Exemple</u> : « P1 à P6 : 70F/B/W/U »</p>
3	<p>Emplacement des ACL / ACL location</p> <p>Altitude des ACL / ACL elevation</p>	<p>Situation et altitude, arrondie au mètre ou au pied le plus proche, des points de vérification des allimètres</p>	<p>Arrondi au ft le plus proche</p>	
4	<p>Points de vérification VOR / VOR checkpoints</p>	<p>Situation des points de vérification VOR</p>		<p>A indiquer s'ils existent.</p>
5	<p>Points de vérification INS / INS checkpoints</p>	<p>Position des points de vérification INS en degrés, minutes, secondes et centièmes de seconde</p> <p>Dans bien des cas, les coordonnées géographiques des postes d'aéronef où les aéronefs dotés d'un équipement INS peuvent aligner et programmer cet équipement avant le départ pourraient être données avec la précision mentionnée ci-dessus.</p> <p>L'identification de ces postes pourrait être accompagnée de leurs coordonnées.</p>	<p>Coord géo au centième de seconde</p>	<p>Mesure géomètre (ref exigences WGS84)</p> <p>Pour chaque point : Code point + coordonnées</p> <p><u>Exemple</u> :</p> <p>K38 49°00'23.38"N 002°35'23.66"E</p> <p>Format de transmission : voir Guide de demande mise à jour de l'AIP</p>
6	<p>Observations</p>	<p>Si la situation/position des points de vérification est portée sur une carte d'aérodrome, une note à cet</p>		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 21/40

		<i>effet doit figurer dans la présente sous-section.</i>	
AD2 LFBN. 9		<i>Brève description du système de contrôle et de guidage des mouvements à la surface et du balisage des pistes et des voies de circulation :</i>	
1	Systèmes de guidage et de contrôle des mouvements à la surface et balisage		
	ID postes de stationnement / Aircraft stands ID signs	Utilisation des panneaux d'identification des postes de stationnement d'aéronef, lignes de guidage sur les voies de circulation et système de guidage visuel pour l'accostage et le stationnement aux postes d'aéronef	
	Lignes de guidage TWY / TWY guide lines		
	Systèmes de guidage pour l'accostage des aéronefs / Visual docking/parking guidance system		
2	Marquage RWY et TWY / RWY and TWY marking	marquage et balisage lumineux des pistes et des voies de circulation	
	Balisage RWY et TWY / RWY and TWY lighting		
3	Barres d'arrêt / Stop bars		
4	Observations / Remarks		
			+ Possibilité de renvoi vers la carte APDC de l'aérodrome <u>Exemple</u> : « Oui : balisage diurne »
			+ Possibilité de renvoi vers AD2 LFBN.14 et 15
			Lister les TWY avec barres « commandées » ou « permanentes » + possibilité de renvoi vers la carte d'aérodrome

SNA/SO	Protocole v1.0	
Ville de Niort	01/08/2016	
Niort Marais Poitevin	Page 22/40	
Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		

AD2 LFBN. 10	Obstacles d'aérodrome	<p>Liste des obstacles :</p> <p>1) obstacles situés dans la zone 2:</p> <p>a) identification ou désignation des obstacles ;</p> <p>b) types d'obstacles ;</p> <p>c) position des obstacles, représentée par les coordonnées géographiques en degrés, minutes, secondes et dixièmes de seconde ;</p> <p>d) altitude et hauteur des obstacles, arrondies au dixième de mètre ou de pied le plus proche ;</p> <p>e) marquage des obstacles et type et couleur du balisage lumineux (le cas échéant) ;</p> <p>f) s'il y a lieu(*), une mention indiquant que la liste d'obstacles est disponible sous forme électronique et un renvoi à GEN 3.1.6 ;</p> <p>g) mention NÉANT, le cas échéant ;</p> <p>2) l'absence d'un ensemble de données de zone 2 pour l'aérodrome doit être indiquée clairement et des données d'obstacles doivent être fournies sur :</p> <p>a) les obstacles qui pénètrent les surfaces de limitation d'obstacles ;</p> <p>b) les obstacles qui pénètrent la surface d'identification d'obstacles de l'aire de trajectoire de décollage ;</p> <p>c) les autres obstacles évalués comme étant dangereux pour la navigation aérienne ;</p>	<p>Voir le §4.6 de ce protocole.</p> <p>L'exploitant d'aérodrome fournit les données relatives aux obstacles dans l'emprise de l'aérodrome.</p> <p>L'exploitant d'aérodrome fournit les données relatives aux obstacles dont il dispose situés à l'extérieur de l'emprise de l'aérodrome.</p> <p>(Ref. Spécifications techniques pour les relevés des obstacles)</p> <p>Nb : l'existence de données obstacles au format électronique dans l'emprise de l'aérodrome (Art. 7 §2 de l'arrêté portant organisation de l'information aéronautique) est obligatoire pour les aérodromes listés dans l'annexe de l'arrêté relatif à l'information aéronautique.</p>
AD2 LFBN. 11	Renseignements météorologiques	<p>Indication détaillée des renseignements météorologiques fournis par l'aérodrome, ainsi que du centre météorologique qui est chargé de les fournir :</p> <p>nom du centre météorologique associé à l'aérodrome</p> <p>heures de service et, le cas échéant, désignation du centre météorologique qui est responsable en dehors de ces heures</p>	<p>Rempli par le SIA (avec données Météo France)</p>
1	Centre MET associé / Associated MET Office		
2	Horaires de service / Hours of service		
	Centre MET hors HOR / MET Office outside HOR		Mention : voir AD2 .3
3	Centre MET responsable	centre responsable de la préparation des TAF et périodes de validité et intervalle de publication des	

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 23/40

	des TAF / Office in charge of TAF	prévisions	
	Période de validité / Validity period		
4	Type de prévision d'atterrissage / Type of landing forecast	disponibilité des prévisions de tendance pour l'aérodrome et intervalle de publication	
	Périodicité / Interval of issuance		
5	Briefing, consultation	renseignements sur la façon dont les exposés verbaux et/ou la consultation sont assurés	
6	Documentation de vol / Flight documentation	types de documentation de vol fournie	
	Langue utilisée / Language used	langues utilisées dans cette documentation	
7	Cartes, autres informations / Charts, other information	cartes et autres renseignements affichés ou disponibles pour les exposés verbaux ou la consultation	
8	Equipement complémentaire / Supplementary equipment	équipement complémentaire pouvant fournir des renseignements sur les conditions météorologiques (p. ex. radar météorologique et récepteur d'images satellite)	
9	Organismes ATS desservis / ATS units served	organismes des services de la circulation aérienne auxquels sont fournis les renseignements météorologiques	
10	Informations complémentaires / Additional information	renseignements supplémentaires (p. ex. en ce qui concerne toute limitation du service, etc.).	
AD2 LFBN. 12	Caractéristiques physiques des pistes	Description détaillée des caractéristiques physiques de chacune des pistes :	Nb : publié par le SIA sous forme de tableau horizontal
1	RWY ID	désignation	

2	Orientation Geo (MAG)	relèvement vrai au centième de degré	Arrondi au degré le plus proche	Calculé par le SIA à partir des coordonnées de seuils mesurés (WGS84) <u>Exemple</u> : 045 (047) <i>Entre parenthèse, déclinaison magnétique</i>
3	Dimensions RWY	dimensions, arrondies au mètre ou au pied le plus proche	Arrondi au mètre le plus proche	Longueur : calculé à partir des coordonnées de seuils mesurés (WGS84) Largeur : mesure « simple » <u>Exemple</u> : 3100 *45
4	PCN	résistance du revêtement (PCN et données connexes)	<i>Actuellement, champ texte</i>	<u>Exemple</u> : 64/F/C/W/T
	Surface	nature de la surface de chaque piste et des prolongements d'arrêt correspondants		<u>Exemple</u> : enrobé bitumineux
5	Position GEO THR et DTHR	pour chaque seuil et extrémité de piste, coordonnées géographiques en degrés, minutes, secondes et centièmes de seconde et, le cas échéant, pour chaque seuil, ondulation du géoïde : — arrondie au mètre ou au pied le plus proche, dans le cas des pistes avec approche classique ; — arrondie au dixième de mètre ou de pied le plus proche, dans le cas des pistes avec approche de précision	Au centième de seconde.	Mesure géomètre (ref exigences WGS84) En cas de modification, ces données doivent avoir au préalable avoir été mises à jour dans la base nationale WGS84 (cf §4.5.1 de ce protocole) Nb : Coordonnées des seuils décalés entre parenthèses <i>Extrémité de piste = seuil de piste s'il n'y a pas de seuil décalé</i>
6	ALT	altitude : — des seuils : arrondie au mètre ou au pied le plus proche, dans le cas des pistes avec approche classique ; — des seuils et du point le plus élevé de la zone de toucher des roues : arrondie au dixième de mètre ou de pied le plus proche, dans le cas des pistes avec approche de précision	Arrondi au ft le plus proche	Mesure géomètre (ref exigences WGS84)
7		penne de chaque piste et des prolongements d'arrêt correspondants		
8 et 9	SWY CWY	dimensions des prolongements d'arrêt (le cas échéant), arrondies au mètre ou au pied le plus proche dimensions des prolongements dégagés (le cas	Arrondi au mètre le plus proche	Longueur : calculé à partir des coordonnées de seuils mesurés (WGS84) Largeur : mesure « simple »

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 25/40

		échément), arrondies au mètre ou au pied le plus proche		
10	Bande Strip	dimensions des bandes	Arrondi au mètre le plus proche	
11		existence d'une zone dégagée d'obstacles		
12		observations		
AD2 LFBN. 13	Distances déclarées	Description détaillée des distances déclarées pour chaque piste, arrondies au mètre ou au pied le plus proche, dans chaque sens d'utilisation		Pour chaque piste, possibilité de publication des distances disponibles à partir de points d'entrée sur la piste (désigner le TWY)
1	RWY ID	désignation de la piste		
2	TORA	distance de roulement utilisable au décollage	En mètre	Distances déclarées calculées à partir des caractéristiques physiques des pistes (cf OACI/ Annexe 14 Supplément A4)
3	TODA	distance utilisable au décollage et, s'il y a lieu, distances alternatives réduites déclarées	En mètre	Si les distances déclarées sont différentes des distances calculées correspondant aux caractéristiques physique des pistes, fournir avec la demande l'explication du calcul des distances et notamment la décision DSAC en cas de mesures conservatoires demandées par la DSAC (bande non conforme, obstacles...)
4	ASDA	distance utilisable pour l'accélération-arrêt	En mètre	
5	LDA	distance utilisable à l'atterrissage	En mètre	
6		observations, y compris point d'entrée de la piste ou point de départ quand des distances alternatives réduites ont été déclarées. S'il est interdit d'utiliser opérationnellement une piste dans un sens donné pour le décollage, l'atterrissage ou les deux, cette piste doit être identifiée par la mention « inutilisable » ou par l'abréviation « NU » (Annexe 14, Volume I, Supplément A, section 3).		
AD2 LFBN. 14	Dispositif lumineux d'approche et balisage lumineux de piste	Description détaillée du dispositif lumineux d'approche et du balisage lumineux de piste :		
1	RWY ID	désignation de la piste		

SNA/SO

Ville de Niort

Niort Marais
PoitevinProtocole d'accord pour la fourniture de données
aéronautiques

Protocole v1.0

01/08/2016

Page 26/40

2	APCH	type, longueur et intensité du dispositif lumineux d'approche		
3	THR couleur	feux de seuil de piste, couleur et barres de flanc		
4	PAPI/VASIS	type d'indicateur visuel de pente d'approche		pente publiée en degré et %
	MEHT	Minimum Eye Height Threshold		
5	TDZ Longueur	longueur des feux de zone de toucher des roues		Obligatoire pour les approches de précision
6	Balisage axial /Longueur	longueur, espacement, couleur et intensité des feux d'axe de piste		
	Balisage axial /Espacement			
	Balisage axial /Couleur			
	Balisage axial /Intensité			
7	Balisage latéral /Longueur	longueur, espacement, couleur et intensité des feux de bord de piste		
	Balisage latéral /Espacement			
	Balisage latéral /Couleur			Exemple : OACI
	Balisage latéral /Intensité			
8	Extrémité RWY /Couleur	couleur des feux d'extrémité de piste et des barres de flanc		
	Extrémité RWY /Longueur			
9	SWY /Couleur	longueur et couleur des feux de prolongement d'arrêt		
	SWY /Longueur			
10	Observations			
AD2 LFBN. 15	Autres dispositifs lumineux, alimentation électrique auxiliaire	Description des autres dispositifs lumineux et du système d'alimentation électrique auxiliaire :		
1	ABN	emplacement, caractéristiques et heures de fonctionnement des phares d'aérodrome / d'identification (le cas échéant) ABN = phare d'aérodrome (aerodrome beacon)		Mettre « NIL » le cas échéant
	IBN			

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 27/40

		IBN = phare d'identification		
2	Té d'atterrissage / LDI	LDI = Landing Direction Indicator		+ Possibilité de renvoi vers la carte d'aérodrome
	Anémomètre	emplacement et éclairage (le cas échéant) de l'anémomètre/indicateur de sens d'atterrissage		(position + éclairage)
3	Balisage latéral TWY	feux de bord de voies de circulation et feux axiaux de voies de circulation		
4	Alimentation de secours	alimentation électrique auxiliaire, y compris le délai de commutation		
	Temps de commutation			
5	Observations			
AD2 LFBN. 16	Aire d'atterrissage pour hélicoptères.	<p>Description détaillée de l'aire d'atterrissage prévue pour les hélicoptères à l'aérodrome :</p> <p>1) coordonnées géographiques, en degrés, minutes, secondes et centièmes de seconde, du centre géométrique de l'aire de prise de contact et d'envol (TLOF) ou de chaque seuil de l'aire d'approche finale et de décollage (FATO) et, le cas échéant, ondulation du géoïde :</p> <p>— arrondie au mètre ou au pied le plus proche, dans le cas des aires avec approche classique ;</p> <p>— arrondie au dixième de mètre ou de pied le plus proche, dans le cas des aires avec approche de précision ;</p> <p>2) altitude de la TLOF et/ou de la FATO :</p> <p>— arrondie au mètre ou au pied le plus proche, dans le cas des aires avec approche classique ;</p> <p>— arrondie au dixième de mètre ou de pied le plus proche, dans le cas des aires avec approche de précision ;</p> <p>3) dimensions, arrondies au mètre ou au pied le plus proche, type de surface, force portante et marques de la TLOF et de la FATO ;</p> <p>4) relèvement vrai, au centième de degré, de la FATO ;</p> <p>5) distances déclarées disponibles, arrondies au mètre ou au pied le plus proche ;</p> <p>6) dispositif lumineux d'approche et de FATO ;</p>	+ Possibilité de renvoi vers la carte d'aérodrome et la VACH	

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 28/40

		7) observations.	
AD2 LFBN.17	Espace aérien ATS	Description détaillée de l'espace aérien ATS organisé à l'aérodrome :	Informations reprises à l'identique en AD1.7
1	Identification et limites latérales	désignation de l'espace aérien et coordonnées géographiques des limites latérales, en degrés, minutes et secondes	Informations fournies par la DSNA (CTR uniquement)
2	Limites verticales		
3	Classe	classification de l'espace aérien ;	
4	Organisme Indicatif d'appel (langue)	indicatif d'appel de l'organisme ATS assurant le service et langues utilisées	
5		altitude de transition	
6	Observations		
AD2 LFBN.18	Installations de télécommunication des services de la circulation aérienne	Description détaillée des installations de télécommunication des services de la circulation aérienne établies à l'aérodrome :	Informations reprises à l'identique en AD1.6
1	Service	désignation du service	Ces informations sont fournies par le prestataire ATS certifié : si l'aérodrome est contrôlé, ces informations sont fournies par la DSNA.
2	Indicatif d'appel		
3	FREQ	canaux	
4		adresse de connexion, s'il y a lieu	
5	HOR	heures de fonctionnement	
6	Observations		
AD2 LFBN.19	Aides de radionavigation et d'atterrissage	Description détaillée des aides de radionavigation et d'atterrissage dont est doté l'aérodrome pour les approches aux instruments et les procédures de région terminale :	Informations reprises à l'identique en AD1.5
1	Type (CAT ILS)	type des aides, déclinaison magnétique arrondie au degré le plus proche, s'il y a lieu, et type d'opération prise en charge pour l'ILS/MLS, le GNSS de base, le SBAS et le GBAS et, dans le cas du VOR/ILS/MLS, déclinaison de station utilisée pour l'alignement technique de l'aide, arrondie au degré le plus	Ces informations sont fournies par le prestataire CNS certifié.

SNA/SO

Ville de Niort

Niort Marais
PoitevinProtocole d'accord pour la fourniture de données
aéronautiques

Protocole v1.0

01/08/2016

Page 29/40

		<i>proche:</i>	
2	ID	<i>identification, si elle est requise</i>	
3	FREQ	<i>fréquences, s'il y a lieu</i>	
4	HOR	<i>heures de fonctionnement, s'il y a lieu</i>	
5	Position GEO	<i>coordonnées géographiques, en degrés, minutes, secondes et dixièmes de seconde, de la position de l'antenne d'émission, s'il y a lieu</i>	
6	ALT au pied / Root ALT	<i>altitude de l'antenne d'émission du DME, arrondie aux 30 m (100 ft) les plus proches, et de celle du DME/P, arrondie aux 3 m (10 ft) les plus proches</i>	
	Portée / Coverage		
	RDH (pente)		
	Situation / Location		
7	Observations	<i>Lorsque la même aide sert à la fois pour la navigation de route et pour les opérations à l'aérodrome, elle doit également être décrite dans la section ENR 4. Si le système de renforcement au sol (GBAS) dessert plus d'un aérodrome, cette aide doit être décrite sous chaque aérodrome. Le nom de l'organisme qui exploite l'installation, si celui-ci n'est pas l'administration nationale désignée, doit être indiqué dans la colonne Observations, de même que la zone de couverture de l'installation.</i>	
AD2 LFBN. 20	Règlements de circulation locaux		DSNA ou exploitant selon le type d'infos (à préciser localement ; indiquer qui effectue la rédaction et/ou la compilation des textes)
AD2 LFBN. 21	Procédures antibruit		Si l'aérodrome est contrôlé, ces informations sont fournies par la DSNA
AD2 LFBN. 22	Procédures de vol		Si l'aérodrome est contrôlé, ces informations sont fournies par la DSNA
AD2 LFBN. 23	Renseignements supplémentaires		DSNA ou exploitant selon le type d'infos (à préciser localement ; indiquer qui effectue la

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 30/40

			rédaction et/ou la compilation des textes)
AD2 LFBN. 24	Cartes relatives à l'aérodrome	<i>Inclure, dans l'ordre spécifié, les cartes relatives à l'aérodrome</i>	Liste générée automatiquement par le SIA à partir des cartes disponibles
	Utilisation des postes de stationnement		Possibilité d'inclure, après AD2 LFBN.24, les tableaux éventuels d'utilisation des postes de stationnement : à fournir sous forme de tableau excel (cf modèle de tableau et consignes dans le Guide de demande de mise à jour de l'AIP)

SNA/SO	Protocole v1.0
Ville de Niort	01/08/2016
Niort Marais Poitevin	Page 31/40
Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	

Annexe 3-2 Eléments supplémentaires (*) à fournir pour l'élaboration des cartes « IFR » et des cartes et pages « VFR » :
 (*) c'est-à-dire en plus des données des tableaux AD2 ci-dessus

	Type de carte	Code type SIA	Données à fournir par l'exploitant	Consignes SIA pour l'élaboration des cartes
AD2 LFBN. 24	Cartes d'aérodrome « IFR »			Voir instruction cartographique 10-008 DTA, spécifications des cartes et Guide AIP (sur l'espace réservé du site SIA)
	Carte d'aérodrome	OACI et/ou ADC	Plans détaillés des infrastructures au sol et renseignements liés	Plans vectorisés géo référencés souhaitables
	Carte de stationnement et d'accostage d'aéronef	APDC		
	Carte des mouvements à la surface de l'aérodrome	GMC		
	Cartes d'obstacles d'aérodrome – OACI type A (pour chaque piste)	AOC	L'exploitant d'aérodrome fournit toutes les données nécessaires à la publication.	Voir document de spécifications techniques sur les relevés d'obstacles et Guide AIP Cf eTOD zone 2
	Carte topographique pour approche de précision (cat II et III)	PATC		Voir document de spécifications techniques sur les relevés d'obstacles et Guide AIP Cf eTOD zone 4
	Carte régionale (routes d'arrivée et de transit)	ARC	Nil (cartes élaborées par la DSNA)	
	Carte d'altitude minimale pour le vol sous surveillance ATC	AMSR		
	Carte de départ normalisé aux instruments	SID	Si l'aérodrome est contrôlé, ces informations sont fournies par la DSNA	Voir les consignes du Guide AIP relatives aux formats de transmission des données. Approbation DSAC préalable à la publication
	Carte d'arrivée normalisée aux instruments	STAR	Si l'exploitant d'aérodrome est le « porteur de projet », il fournit toutes les données nécessaires à la publication.	Cf. Arrêté du 16 mars 2012 relatif à la conception et à l'établissement des procédures de vol aux instruments
	Carte d'approche aux instruments (pour chaque piste et type de procédure)	IAC		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 32/40

	ENV	Nil (cartes élaborées par la DSNA)	
AD2- Produits VAC et VACH	Carte Environnement Approche à vue	Nil	Voir consignes cartographiques VFR (sur l'espace réservé du site SIA) et Guide de demande de mise à jour de l'AIP
	Cartes d'aérodrome et pages « VFR »	Nil	
	Carte d'approche à vue	Nil (cartes élaborées par la DSNA)	
	Carte d'atterrissage à vue	Id carte d'aérodrome (OACI et/ou ADC)	
	Textes VFR - Informations diverses		
	1 - Situation		Id AD2 LFBN.2 - 1
	2 - ATS	Exploitant si AD AFIS – SNA sinon	
	3 - VFR de nuit	Exploitant si AD AFIS – SNA sinon	Approbation DSAC préalable à la publication (Après homologation des pistes, et accord CRG)
	4 - Exploitant d'aérodrome (adresse, téléphone, fax)		Id AD2 LFBN .2 - 6
	5 – AVA ; 6 – BRIA ; 7 – Préparation du vol ; 8 - MET	Rempli par la DSNA	
	9 - Douanes, Police		Id AD2 LFBN.3 - 2
	10 - Avitaillement	Cf AD2 LFBN.3 – 8	A préciser/reformuler si besoin pour avions légers
	11 - SSLIA	Cf AD2.LFBN.6	A préciser/reformuler si besoin pour avions légers
	12 - Péri animalier		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 33/40

13 - Hangars pour aéronefs de passage	Cf AD2 LFBN.4 – 5	A préciser/reformuler pour avions légers
14 - Réparations	Cf AD2 LFBN.4 – 6	A préciser/reformuler pour avions légers
15 - Aéroclubs	Noms et n° de tph	
16 - Transports	Cf AD2 LFBN. 5-3	
17 – Hotels, restaurants	Cf AD2 LFBN. 5-1	
Textes VFR - Consignes particulières		
Conditions générales d'utilisation de l'AD	SNA ou exploitant selon le type d'infos	
Dangers à la navigation aérienne	Exploitant si AD AFIS – SNA sinon	
Procédures et consignes particulières		Approbation DSAC préalable à la publication Cf. Arrêté du 17 juillet 1992 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs
Equipement AD		
Activités diverses		
Consignes particulières de radiocommunication		Approbation DSAC préalable à la publication Cf. Arrêté du 17 juillet 1992 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs
Liste des AD voisins (si A/D agréé usage restreint)		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v0.3
Ville De Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 34/40

Annexe 4 – Exigences de qualité des données

Cf OACI/Annexe 15 – Appendice 7 (+Annexes 14 ou 11 pour la précision)

Données critiques				
Données	Nature	Précision/ Exactitude	Résolution de publication AIP	Type (mode d'obtention des données)
Seuil de piste	Lat/longitude	1 m	1/100 sec	Mesure géomètre
Centre géométrique de TLOF ou de seuil FATO, hélisations	Lat/longitude	1 m	1/100 sec	Mesure géomètre
Longueur de piste	Longueur /Dist	1 m	1 m	Calculé
Longueur de FATO, dimensions TLOF	Longueur /Dist	1 m	1 m	
Longueur et largeur de prolongement d'arrêt	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesure géomètre
Distance utilisable à l'atterrissage (LDA)	Longueur /Dist	1 m	1 m	Calculé
Distance de roulement utilisable au décollage (TORA)	Longueur /Dist	1 m	1 m	Calculé
Distance utilisable au décollage (TODA)	Longueur /Dist	1 m	1 m	Calculé
Distance utilisable pour l'accélération-arrêt (ASDA)	Longueur /Dist	1 m	1 m	Calculé
Seuil de piste, approches de précision	Alt/Hauteur	0,25m	0.1 ft	Mesure géomètre
Seuil de FATO, approches de précision	Alt/Hauteur	0,25m	0.1 ft	Mesure géomètre
Données essentielles				
Aides de navigation situées sur aérodrome	Lat/longitude	3 m	1/10 sec	Mesure géomètre
Aides de navigation situées sur hélisation	Lat/longitude	3 m	1/10 sec	Mesure géomètre
Repères/points d'approche finale et autres repères/points essentiels utilisés dans les procédures d'approche aux instruments	Lat/longitude	3 m	1/10 sec	Calculé (concepteur de procédures)
Altitude d'aérodrome	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Altitude d'hélisation	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Ondulation du géoïde par rapport au WGS-84 au point de mesure de l'altitude d'un aérodrome	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Ondulation du géoïde par rapport au WGS-84 au point de mesure de l'altitude d'une hélisation	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Seuil de piste, approches classiques	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Seuil de FATO, approches classiques	Alt/Hauteur	0,5 m	1 ft	Mesure géomètre
Equipement de mesure de distance/précision (DME/P)	Alt/Hauteur	3 m	10 ft	Mesure géomètre
Equipement de mesure de distance (DME)	Alt/Hauteur	100 ft	100 ft	Mesure géomètre
Déclinaison magnétique d'aérodrome	Déclinaison	1 degré	1 degré	Calculé
Déclinaison magnétique d'hélisation	Déclinaison	1 degré	1 degré	Calculé
Points de repère de procédure d'approche aux instruments	Relèv/orient.	1/100 degré	1/100 degré	Calculé
Alignement de piste ILS (vrai)	Relèv/orient.	1/100 degré	1/100 degré	Calculé
Largeur de piste	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesuré
Longueur et largeur de prolongement dégagé	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesuré
Largeur d'accotement de piste	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesuré
Largeur de voie de circulation	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesuré
Largeur d'accotement de voie de circulation	Longueur /Dist	1 m	1 m	Mesuré
Distance radioborne ILS - seuil de piste	Longueur /Dist	3 m	1 m	Mesuré
Distance antenne DME ILS - seuil de piste, dans l'axe de la piste	Longueur /Dist	3 m	1 m	Mesuré
Données ordinaires				
ARP (point de référence de l'aérodrome)	Lat/longitude	30 m	1 sec	Mesure géomètre
ARP (point de référence de l'aérodrome)	Lat/longitude	30 m	1 sec	Mesure géomètre
Points de vérification INS	Lat/longitude	0,5 m	1/100 sec	Mesure géomètre
Orientation de piste (vraie)	Relèv/orient.	1/100 degré	1/100 degré	Calculé
ILS localizer antenna-runway end, distance	Longueur /Dist	3 m	1 m	Mesuré

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 35/40

Pour les **données de terrain et d'obstacles** : les spécifications des tableaux ci-dessous sont reprises dans les spécifications techniques référencées en annexe 1-2.

Tableau A8-1. Spécifications numériques des données de terrain

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Pas de maille	3 secondes d'arc (env. 90 m)	1 seconde d'arc (env. 30 m)	0,6 seconde d'arc (env. 20 m)	0,3 seconde d'arc (env. 9 m)
Précision verticale	30 m	3 m	0,5 m	1 m
Résolution verticale	1 m	0.1 m	0,01 m	0.1 m
Précision horizontale	50 m	5 m	0,5 m	2,5 m
Niveau de confiance	90 %	90 %	90 %	90 %
Classification de l'intégrité	ordinaires	essentiels	essentiels	essentiels
Cycle de mise à jour	selon les besoins	selon les besoins	selon les besoins	selon les besoins

Tableau A8-2. Spécifications numériques des données d'obstacles

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Précision verticale	30 m	3 m	0,5 m	1 m
Résolution verticale	1 m	0.1 m	0,01 m	0.1 m
Précision horizontale	50 m	5 m	0,5 m	2,5 m
Niveau de confiance	90 %	90 %	90 %	90 %
Classification de l'intégrité	ordinaires	essentiels	essentiels	essentiels
Cycle de mise à jour	selon les besoins	selon les besoins	selon les besoins	selon les besoins

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v0.3
Ville De Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 36/40

Annexe 5 – Correspondants désignés

- Pour l'exploitant d'aérodrome de Niort Marais Poitevin :

	Nom/prénom/fonction	Service	Tph	Fax	Adresse E-mail
Titulaire	DUPONT Olivier Responsable d'aérodrome Agent AFIS	AFIS Niort Exploitant Niort	05.49.17.13.96 06.15.92.37.63	05.49.24.18.02	olivier.dupont@mairie-niort.fr
Suppléant	VEZIEN Mickael, Agent AFIS		05.49.17.13.96 06.86.27.86.01	05.49.24.18.02	mickael.vezien@mairie-niort.fr

- Pour la DSNA (+ coordonnées des correspondants locaux DSAC) :

Objet	Nom/prénom	Service	Tph	Fax	Adresse E-mail
Demande de mise à jour de l'AIP ou Demande de SUPAIP	Titulaire	PELAGE Olivier	05 57 92 83 66		
	Suppléant	BARRET Frédéric	05 57 92 83 45	05 57 92 81 06	sna-so-info-aero-ld@aviation-civile.gouv.fr
	Suppléant	BENAFLA Yannick	05 57 92 83 44		
Demande de NOTAM (Modifications temporaires prévisibles ou non)	Agent BRIA		05 57 92 60 84	05 57 92 83 34	sna-so-doc-temp@aviation-civile.gouv.fr à n'utiliser qu'après accord téléphonique
	Titulaire	ARTIGLIERI Béatrice	05 57 92 83 82		
	Suppléant	JORDAN Frederic	05.57.92.83.74	05 57 92 83 79	dsacso-aerodrome@aviation-civile.gouv.fr
- NOTAM relatifs au domaine espace aérien et activités aériennes sportives ou récréatives - Accord préalable sur les données à publier à l'AIP (voir annexe 3) ou par NOTAM	Suppléant	DORE Jérôme	05 57 92 81 69		

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques		Protocole v1.0
Ville de Niort			01/08/2016
Niort Marais Poitevin			Page 37/40

- NOTAM relatifs aux manifestations aériennes	Titulaire	OBSER Bernard	05 57 92 82 80	05 57 92 83 07	bernard.obser@aviation-civile.gouv.fr
	Suppléant	CHATENOUD Christelle	05 57 92 82 88		christelle.chatenoud@aviation-civile.gouv.fr
	Suppléant	LELU Christine	05 57 92 82 89		christine.lelu@aviation-civile.gouv.fr
Levés géographiques relatifs à l'aérodrome (WGS84)	SIA				sia-wgs84@aviation-civile.gouv.fr
	SIA				sia-etod@aviation-civile.gouv.fr
Notification des erreurs ou incohérences Fiches de dysfonctionnement	Titulaire	PELAGE Olivier	05 57 92 83 66	05 57 92 81 06	sna-so-info-aero-ld@aviation-civile.gouv.fr + copie à sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
	Suppléant	BARRET Frédéric	05 57 92 83 45		
	Suppléant	BENAFLA Yannick	05 57 92 83 44		

Les suppléants sont systématiquement mis dans l'adressage de toutes les correspondances (utilisation des adresses e-mail de groupes)

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v0.3
Ville De Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 38/40

Annexe 6– Formulaire de demande de publication

(à joindre à toute demande)

6-1 Demande de mise à jour de l'AIP

Tableau à insérer en tête de toute demande de mise à jour de l'AIP

Référence de la demande	<i>Ref lettre et/ou N° dans l'année</i>
Objet de la demande	
Identification du demandeur	
Souhaits/contraintes de planification <i>Date de mise en vigueur souhaitée</i>	
Régulation possible (si NON donner impérativement les raisons)	<i>Oui/non + contraintes opérationnelles en clair</i>
Références autres demandes en cours NOTAM en cours	<i>récapitulatif des demandes éventuelles en cours sur le même objet ou sur les mêmes documents (avec leurs références)</i> <i>n° NOTAM PERM</i>
Nouvelles données WGS84 à prendre en compte	<i>Oui/non (si oui indiquer la référence du rapport de géomètre transmis au SIA)</i>
Fichiers numériques joints	<i>Noms et dates des fichiers (avec versionning si nécessaire)</i>

6-2 Formulaire de demande de NOTAM

Référence/date de la demande	
Identification du demandeur	
Objet de la demande	<i>(mettre l'objet en clair + cocher une des cases ci-dessous)</i>
	Nouveau <input type="checkbox"/>
	Remplace <input type="checkbox"/> <i>(indiquer le N° du NOTAM remplacé)</i>
	Annule <input type="checkbox"/> <i>(indiquer le N° du NOTAM annulé)</i>

Champs du NOTAM

A)	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome	
B)	Début de validité	<i>Date/heure d'entrée en vigueur sous la forme « aammjjhhmm »</i>
C)	Fin de validité	<i>si l'information doit être publiée à l'AIP, mettre « PERM »</i>
D)	Créneaux d'activité (champ facultatif)	
E)	Nom, n° de tph du demandeur	<i>Indiquer le n° auquel le demandeur sera joignable en cas de besoin de clarification ou d'informations complémentaires pour pouvoir publier le NOTAM</i>
	Texte en clair du NOTAM	<i>Voir Guide NOTAM</i>
F)	Niveau min	<i>A ne pas remplir pour un aérodrome</i>
G)	Niveau max	

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 39/40

6-3 Demande de SUPAIP

Tableau à insérer en tête de toute demande de publication d'un SUP AIP

Référence de la demande	Référence lettre et/ou N° dans l'année
Objet de la demande	<i>Exemple : Travaux sur TWY RWY LFPG</i>
Identification du demandeur	<i>(service, nom prénom et n° de téléphone)</i>
Souhaits / contraintes de publication	<i>AIRAC ou NON AIRAC</i>
Demande planifiée en réunion semestrielle	<i>Oui / Non</i>
Date de mise en vigueur souhaitée et contraintes opérationnelles	<i>JJMMAAAA (préciser les contraintes éventuelles)</i>
Coordination effectuée avec	
Références autres demandes en cours	<i>Récapitulatif des demandes éventuelles en cours sur le même objet (avec leur référence) Préciser si la demande d'information est à vocation permanente (insertion future à l'AIP)</i>
NOTAM en cours	<i>Lister les numéros</i>
Demande d'approbation avant publication	<i>Oui / Non</i>
Carte directement publiable fournie par l'informateur	<i>Oui / Non</i>

SNA/SO	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole v1.0
Ville de Niort		01/08/2016
Niort Marais Poitevin		Page 40/40

Annexe 7 – Fiche de dysfonctionnement (modèle)

FICHE DE DYSFONCTIONNEMENT Information Aéronautique			
Émetteur <i>(organisme et nom)</i>	Date du dysfonctionnement	Référence émetteur <i>(n° dans l'année)</i>	
Objet du dysfonctionnement <i>(cocher la case concernée)</i>			
Respect des dates	Info publiée <i>(demande/publication)</i>	Méthodes de travail	Autre
Description du dysfonctionnement constaté :			
Pièces jointes :			
Mode de transmission :	Destinataires :	Date :	
REPONSE			
Auteur	Date	Suites données	

Copie à : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr